

Le mercredi après-midi : c'est pour le sport scolaire !

M. Le Président du CRUNSS : faites vivre le Plan Académique adopté à l'unanimité du CRUNSS* !

Le Recteur de l'académie avait prévu en Mars 2016 de « prendre » 4 mercredis après-midi en 2016/2017 pour la « formation à la réforme ». Suite aux interventions répétées du SNEP et de la FSU**, le Recteur a fait marche arrière : il n'y aura « plus que » 2 mercredis de pris (pour récupérer la 2eme journée de pré-rentree) !

Mais les projets du Recteur, la « prise » répétée de mercredis, et sa réponse en CRUNSS posent un problème de respect du sport scolaire.

Afin que le mercredi après-midi soit un temps respecté dans l'académie, nous demandons que tous les mercredis après-midi de l'année scolaire 2016/2017 soient disponibles pour tous les licenciés afin de pratiquer (à tous les niveaux) encadrés par les animateurs d'AS !

	NOM	Prénom	Fonction (animateur d'AS, coordonateur, parent, enseignant...)	DPT	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

* Pour un sport scolaire démocratique et accessible (p. 26) : « Garantir les temps d'entraînement et de rencontres pour les AS le mercredi après-midi » mise en œuvre dans l'académie : « Libérer de cours le mercredi tant dans les EPLE que dans le calendrier scolaire ». Le PADSS a été adopté à l'unanimité au CRUNSS du 07/11/2013 : il doit être mis en œuvre !

** intervention du SNEP-FSU à l'Assemblée Générale nationale du 7/04/2016 (cf. site), intervention de la FSU en CAEN le 11/05/2016, intervention du SNEP-FSU au CRUNSS du 28/04/2016 et vœu déposé : « Le Conseil Régional de l'UNSS de l'académie de Bordeaux rappelle l'importance de la libération du mercredi après midi tout au long de l'année pour le développement du sport scolaire. C'est pourquoi il demande à ce que pour l'année scolaire 2016/2017, dans le calendrier académique, les mercredis après midi soient libres pour que les élèves, chacun à leur niveau, que ce soit sur des temps de formation, de compétition ou d'entraînement, puissent pratiquer dans leur association sportive et au sein de l'UNSS, encadrés par les animateurs d'AS ».

*** Suite à notre interpellation en CRUNSS concernant les 4 mercredis, Le Recteur nous a répondu que nous devrions nous dire que nous avons de la « chance » d'être dans une académie dynamique sur la formation à la réforme !

A remettre aux enseignant.es d'EPS de votre établissement ou renvoyer à SNEPFSU Bordeaux, 138 rue de Pessac 33 000 BORDEAUX

